



Prévessin-Moëns, le 31 Mars 2021

Chers parents, chères familles,

A l'issue des conseils d'école réunis par les directrices de nos écoles en mars 2021, nous souhaitons vous informer de la décision prise par la commune, concernant l'organisation scolaire à compter de la rentrée 2021/2022.

Nous vous rappelons que la semaine scolaire dans les écoles françaises s'organise sur 4.5 jours avec le mercredi matin scolarisé.

Depuis 2017, le Gouvernement a introduit une possibilité de déroger à cette organisation, avec des semaines scolaires sur 4 jours, libérant ainsi le mercredi.

Alors que toutes les communes du Pays de Gex optaient progressivement pour les 4 jours, la commune a souhaité conserver les 4.5 jours, très attachée aux 5 matinées d'apprentissage pour les enfants, aux journées d'école allégées et à un rythme scolaire lissé sur la semaine.

Néanmoins, depuis plus de 2 ans, la commune est régulièrement sollicitée par une partie du corps enseignant et des délégués de parents quant à l'évolution de cette organisation.

Le débat divise, aussi bien les écoles, les enseignants que les familles.

Nous entendons ce débat et le prenons en compte. Aussi, la commune a demandé aux conseils d'école de voter quant à l'emploi du temps souhaité pour les élèves à compter de la rentrée 2021.

Suite aux votes de chacun des conseils d'école, une majorité de 52.3 % se dégage pour un passage à 4 jours contre 44.3 % pour le maintien du rythme actuel à 4.5 jours, et 3.4 % de votes blancs. Deux sites scolaires, représentant 575 élèves et 24 classes, ALICE et Bretonnière, portent cette majorité pour les 4 jours. Le troisième site, représentant 330 élèves et 13 classes, Les Grands Chênes, fait ressortir une majorité largement inversée, en faveur des 4.5 jours.

Comme annoncé en amont, **la collectivité souhaite conserver une unité entre les trois sites afin de préserver une cohérence de fonctionnement et aborder avec un socle commun le Projet Educatif de Territoire** que l'Education Nationale nous demande de construire avec la communauté éducative.

.../...

Ainsi, nous prenons acte du vote majoritaire, et avons décidé de faire une demande de dérogation auprès de l'Inspecteur de l'Education Nationale pour une organisation à la rentrée de septembre 2021 avec 4 jours scolarisés, le mercredi matin étant libéré. Cette demande sera transmise à la Direction Académique des Services de l'Education Nationale, qui recevra la proposition conjointe des conseils d'école et de la commune, et entérinera la décision finale de l'organisation scolaire dans nos écoles primaires.

Même si notre attachement pour les 4.5 jours était fort, nous resterons très mobilisés, à vos côtés et dans l'intérêt des enfants, pour que ce changement ne se fasse au détriment d'aucun élève.

Nous ferons tout notre possible pour réorganiser les services périscolaires afin que les enfants conservent un temps de qualité tout au long de la semaine.

Nous investirons également tous les moyens nécessaires pour un mercredi équilibré et fructueux, en réfléchissant dès aujourd'hui à un accueil adapté pour les enfants les plus en difficulté ou ceux porteurs de handicap.

Parce que notre engagement en faveur des enfants et des familles de la commune continue à être un axe prioritaire de notre mandat, et qu'à travers ce débat des rythmes scolaires, nous ne souhaitons pas perdre les questions essentielles que sont la qualité des apprentissages, le bien-être dans nos écoles et l'épanouissement des enfants, vous pouvez savoir compter sur notre mobilisation en toutes circonstances.

En espérant vous avoir à nos côtés dans ce nouveau challenge et dans cette réorganisation, nous vous remercions par avance de votre soutien.

Aurélie CHARILLON

Aude ETCHEBERRY

Maire de Prévessin-Moëns

2^{ème} Adjointe, déléguée à la vie scolaire, la famille, et l'action sociale

